



Comité de pilotage du site Natura 2000 FR5300050 « Étangs du canal d'Ille-et-Rance » Compte-rendu de la réunion du 01 mars 2017 à Hédé-Bazouges

Ordre du jour

- Information relative à l'élection du Président du COPIL et de la structure opératrice
- Informations diverses
- Développement des activités de pêche sur les étangs
- Proposition de travaux d'entretien des milieux
- Projet de révision du périmètre du site Natura 2000 – retour sur les groupes de travail
- Remarques / Questions diverses

Étaient présents :

Collectivités territoriales et groupements concernés

Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles, président du comité de pilotage

Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, Chargée de mission N2000

Rémy BOURGES, Maire de Dingé

Jean-Christophe BENIS, Maire de Hédé-Bazouges et vice-président de la communauté de communes Bretagne romantique

Henri RAULT, vice-président de la communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne

Philippe MONNERIE, vice-président de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

Alain FOGLE, Maire de Feins

Bernard LEBRETON, Maire de Saint-Symphorien

Typhaine MONNIER, CLE du SAGE Rance Frémur Baie de Beussais

Véronique VERON, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Samuel CAUCHARD, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Jean-Pierre GUEDEU, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Samuel FAUCHON, Région Bretagne, Direction des voies navigables

Aline LE FEON, Syndicat mixte du bassin du Linon

Justine LE BRAS, communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

Lucie BRAZIER, communauté de communes Val d'Ille-Aubigné

Représentants des propriétaires, exploitants, usagers, établissements publics, associations de protection de la nature, scientifiques

Didier DUCLOS, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

Valérie DE BAYNAST, Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine

Florian GUERINEAU, Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Alexandre LE BORGNE, Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Pierre LETORT, Association Départementale de chasse fluviale (ADCF 35)

Pierre BROSSIER, Centre Régional de la Propriété Forestière

Didier CADOU, Association GREZIA

Tony MOUGENOT, Association Bretagne Vivante

Philippe BAUDRON, Fédération de chasse d'Ille-et-Vilaine

Représentants de l'État

Pierre-Jean BERTHELOT, DREAL Bretagne, Chargé de mission « biodiversité »

Jean-Philippe HUERTAS, DDTM 35, Chef de l'unité Biodiversité - faune sauvage - trame verte et bleue

Alexandre DUFOUR, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Ouverture de la réunion par Jean-Philippe HUERTAS, Chef de l'unité "biodiversité, faune sauvage, trame verte et bleue" à la DDTM d'Ille-et-Vilaine.

Le mandat actuel de président du comité de pilotage Natura 2000 et de la structure animatrice a démarré le 28 avril 2014 pour une durée de trois ans. Le mandat se terminant, il convient de renouveler à la fois la structure animatrice du site et la présidence du copil.

Jean-Philippe HUERTAS procède à l'appel des représentants des collectivités territoriales. Le quorum étant atteint, les élus ont procédé à la désignation de M. Marc HERVE, conseiller départemental délégué à l'eau et aux Espaces Naturels Sensibles en tant que président du comité de pilotage Natura 2000 et le Département d'Ille-et-Vilaine en tant que structure animatrice.

Le compte-rendu de la réunion de désignation du président est joint au présent compte-rendu.

Tour de table

1) Informations diverses

- Lettre d'information Natura 2000 n°2

A l'occasion de la deuxième édition de la lettre d'information, parue en décembre 2016, les habitants des cinq communes concernées par le site ont été informés quant à l'avancement du projet Natura 2000 et de ce qui peut être fait sur le site. Un exemplaire de la lettre (4 pages format A4) a été distribué dans tous les foyers des communes.

Rémy BOURGES évoque le contenu de la lettre d'information Natura 2000, trop dense et peu pédagogique pour le grand public. Armelle ANDRIEU confirme qu'il est difficile de synthétiser les informations à transmettre. Henri RAULT confirme que la question se posait déjà concernant la lettre d'information Natura 2000 de la Vallée du Canut lorsqu'il était président du comité de pilotage en 2014.

- Création d'un site internet dédié

Armelle ANDRIEU rappelle le contexte de développement de sites web spécifiques à Natura 2000. Du fait de la création de l'Agence Française de la Biodiversité, intégrant désormais l'Atelier Technique des Espaces Naturels qui gérait la pépinière de sites web Natura 2000, la création du site internet dédié aux étangs du canal d'Ille-et-Rance a été retardé. Néanmoins, le nom de domaine est créé et sera actif dans le courant de l'été : <http://etangsducanalilleetrance.n2000.fr/> Les membres du comité de pilotage qui le souhaitent seront associés à la rédaction du contenu.

- Plaquette de présentation de la démarche Natura 2000

Dans le cadre des groupes de travail concernant la révision du périmètre, une brochure présentant la démarche Natura 2000 a été créée. Le contenu reste à adapter en fonction du public cible : grand public, propriétaires forestiers, agriculteurs, élus... Armelle ANDRIEU propose aux membres du comité de pilotage d'échanger par mail sur ces questions de communication et propose de réunir un groupe de travail spécifique si le besoin s'en fait sentir.

- Projets de travaux sur les barrages des étangs

Samuel FAUCHON rappelle le contexte des travaux sur les barrages des étangs et leurs classements respectifs. La consultation s'est terminée il y a peu et le maître d'œuvre agréé a été retenu.

A la demande de Florian GUERINEAU, Samuel FAUCHON confirme que l'étude de danger, et les travaux qui seront définis par la suite, découlent d'une visite technique approfondie des barrages par les services de l'Etat (DREAL).

- [Projet de travaux sur la digue de Feins](#)

La RD91 assure la liaison entre Feins et Marcillé-Raoul et traverse la partie est de l'étang du Boulet au droit d'une digue. Cette digue, située sur la commune de Feins, se dégrade d'année en année. Des mesures provisoires d'urgence ont alors été mises en place fin 2011 suite à l'aggravation des désordres. Notamment la limitation du tonnage et l'interdiction de circulation de poids lourds sur l'ouvrage.

La Direction des Grands Travaux d'Infrastructures du Département d'Ille-et-Vilaine, en charge des routes départementales, va réaliser cette année des études d'aménagement/rénovation de la route. Des discussions sont en cours sur le financement des travaux avec la Région Bretagne, propriétaire de la digue.

2) [Développement des activités de pêche sur les étangs](#)

Alexandre LE BORGNE présente la mise en place d'un réseau de parcours de pêche sur le canal d'Ille-et-Rance et ses plans d'eau d'alimentation. Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma National de Développement du Loisir Pêche (SNDLP) par la Fédération Nationale de la Pêche en France, la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine a engagé en 2013 une réflexion pour moderniser la pêche associative et reconquérir des effectifs de pêcheurs.

Ainsi, pour répondre aux deux orientations principales du SNDLP, Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine a mis en œuvre les actions suivantes :

- **Développement et structuration du réseau d'animation** : création d'une Maison Pêche et Nature à Hédé-Bazouges dans le cadre de l'appel à projets "maisons éclusières des canaux de Bretagne" lancé en juillet 2013 par la Région Bretagne.



- **Valorisation et développement d'un réseau de parcours de pêche** : projet global de développement du loisir et du tourisme pêche sur le territoire. Différents parcours sont alors proposés sur le canal et les étangs d'alimentation, à destination de différents publics : familles, PMR, pêcheurs confirmés et/ou spécialisés. Suivant les pratiques de pêche, il n'y a pas besoin d'équipements, signalétique supplémentaires. L'objectif principal de ce projet est d'améliorer et favoriser l'offre de pêche et faciliter l'accès, notamment sur les plans d'eau Natura 2000.



La présentation de la Fédération de Pêche d'Ille-et-Vilaine lors du comité de pilotage est jointe au compte-rendu.

3) Proposition de travaux d'entretien des milieux

Armelle ANDRIEU rappelle le contexte du projet de restauration des habitats naturels du domaine public fluvial du site Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance. Suite aux propositions de travaux de restauration de la queue d'étang de la Bézardière, proposé par l'Association Départementale de Chasse Fluviale d'Ille-et-Vilaine avec la chargée de mission Natura 2000 du site, il a été décidé de présenter à la direction déléguée aux voies navigables de la Région Bretagne un programme sur 5 ans des travaux nécessaires à la restauration des habitats naturels des étangs du canal d'Ille-et-Rance. Certaines de ces actions peuvent faire l'objet de demande de financement par le biais de contrats Natura 2000.

Actions de restauration d'habitats d'intérêt communautaires
Etang de la Bézardière <ul style="list-style-type: none">• Réouverture d'une mare en voie de comblement et en cours de boisement afin de favoriser le triton crêté et l'agrion de Mercure (deux espèces de la directive habitats).• Déconnexion du plan d'eau de trois noues actuellement envasées pour favoriser de nombreuses espèces (triton crêté, agrion de Mercure, etc.). Un travail de curage devrait néanmoins être envisagé dans le respect de la réglementation existante ;• Forte éclaircie des nombreux saules qui se sont développés au niveau de la queue de l'étang afin de rouvrir le milieu et de permettre à des espèces végétales inféodées aux habitats tourbeux et para-tourbeux et aux habitats de mégaphorbiaies présents de se développer, dans le respect de la réglementation sur le défrichement.
Etang de Bazouges <ul style="list-style-type: none">• Entretien des roselières par faucardage, avec exportation des produits de coupe, tous les 3 / 4 ans, en assurant une rotation sur plusieurs zones, pour assurer le rajeunissement de la roselière et éviter ainsi un atterrissement trop important et une évolution vers des milieux boisés.• Entretien des milieux ouverts humides par une fauche avec exportation de la matière organique.• Mise en lumière de la mare en contexte forestier créée par la Direction Déléguée aux Voies Navigables et les bénévoles en 2015.
Etang de Hédé <ul style="list-style-type: none">• Création d'une zone d'accès à l'étang pour la mise à l'eau d'embarcations sur les secteurs à sensibilité écologique moindre.• Mise en défens de certains secteurs et fauche limitée de la roselière tous les 3 à 4 ans.• Gestion de la station de Renouée du Japon par arrachage régulier des pieds et des rejets.• Aménagement de zone de stationnement des véhicules sur le site afin de limiter l'impact sur les milieux naturels.• Remplacement en bordure sud de l'étang de la haie de peupliers qui limitent le développement des gazons amphibies et des populations de Coléanthe délicat, en accord avec l'exploitant agricole lorsque les arbres seront à maturité.
Etang du Boulet <ul style="list-style-type: none">• Entretien des milieux ouverts humides par les boisements (saules, bouleaux,...). Des coupes récurrentes des ligneux (tous les deux ans, arrachage pour les ligneux les plus jeunes) avec exportation des rémanents seraient nécessaires.• Restauration de la mare par remise en lumière et curage par rotation• Restauration des patchs de landes humides par coupes régulières des ligneux et des rejets et débroussaillage léger. Reconnexion entre les différents patchs de landes de la butte des épinettes.• Restauration des prairies à molinies de la butte des épinettes par broyage avec exportation puis mise en place d'un pâturage• Restauration de la digue du Bas-Val pour déconnecter la queue d'étang du reste et créer ainsi une pièce d'eau sans poisson pour favoriser ainsi les amphibiens et les insectes. Cette opération pourrait s'accompagner d'un curage de l'étang pour limiter l'eutrophisation ainsi que d'une pêche pour éliminer les poissons de cette pièce d'eau.

Les cartes présentant ces propositions de gestion sont jointes au compte-rendu.

Suite à une interrogation de Samuel FAUCHON, Armelle ANDRIEU explique l'intérêt d'exporter la matière organique lors de travaux de restauration. Bien que cela soit plus contraignant techniquement, exporter les produits de coupe ou de broyage permet de conserver le caractère oligotrophe (pauvre en matière organique) de certains habitats naturels. Or, ces habitats présentent une diversité floristique nettement plus importante que les systèmes mésotrophes ou eutrophes (riches en matière organique).

Tony MOUGENOT propose d'associer le grand public en organisant des chantiers participatifs.

A la demande de Justine LE BRAS, le programme de travaux de restauration sera transmis aux membres du comité de pilotage.

Pierre-Jean BERTHELOT explique les modalités de dépôt de contrat Natura 2000 en 2017 et la grille de sélection des contrats mise en place en lien avec les chargés de mission Natura 2000 de Bretagne et la Région Bretagne.

4) Projet de révision du périmètre du site Natura 2000 – retour sur les groupes de travail

Marc HERVE rappelle le contexte de révision du périmètre Natura 2000 du site des étangs du canal d'Ille-et-Rance. Armelle ANDRIEU confirme que la concertation s'est déroulée tout au long de l'année 2016 et se poursuit encore cette année. Ainsi, 12 réunions de groupes de travail ont été organisées, dont une réunion de concertation globale, une réunion thématique à destination des propriétaires forestiers et dix réunions thématiques à destination des exploitants agricoles. En ce qui concerne les réunions à destination des agriculteurs, les potentielles contraintes liées à Natura 2000 ont été évoquées.

Une carte de l'évolution du périmètre en fonction des différentes discussions est présentée.

Les critères écologiques de répartition des habitats et espèces d'intérêt communautaire est la justification première de l'évolution d'un périmètre Natura 2000 auprès de la communauté européenne. Afin de monter le dossier technique, des inventaires complémentaires ont été effectués en 2106 avec notamment des suivis botanique effectués par la chargée de mission Natura 2000 et le conservatoire botanique national de Brest.

Les cartes de localisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire au vu des connaissances actuelles sont présentées.

Afin de conforter les données naturalistes concernant la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaires sur le secteur d'études, des prospections aléatoires et/ou ciblées seront menées cette année. De plus, dans le cadre de nouvelles acquisitions au titre des espaces naturels sensibles sur le marais des petits Vaux et les rigoles du Boulet, de Tanouarn, et de Landéhuan, des études naturalistes seront effectuées par les partenaires naturalistes du service patrimoine naturel du Département.

La démarche de concertation se poursuivra en 2017 avec des réunions de concertation globales et thématiques à destination des propriétaires forestiers, exploitants agricoles et usagers. En cas d'accord du comité de pilotage sur un projet de périmètre, le dossier scientifique et technique de justification sera présenté en 2018 aux conseils municipaux et communautaires.

5) Remarques / Questions diverses

• AOT sur les étangs :

Véronique VERON évoque la question des Autorisations d'Occupation Temporaires sur les étangs d'alimentation. Actuellement, il est nécessaire de disposer d'une Autorisation d'Occupation Temporaire pour naviguer et pêcher en embarcation sur les étangs du canal d'Ille-et-Rance. Elle ajoute que la Direction des voies navigables est en attente de la part de la DREAL d'un règlement particulier de police pour faire appliquer cette réglementation sur les étangs. En effet, les Aot réglementent uniquement le stationnement, la surveillance de la navigation est le rôle de l'Etat. C'est pourquoi un règlement particulier de police est nécessaire sur les voies navigables.

Florian GUERINEAU confirme que les pêcheurs ne comprennent pas qu'ils doivent payer une AOT pour pêcher sur les étangs alors que ce n'est pas le cas sur le canal. De plus, de nombreux particuliers naviguent en kayak ou autres embarcations sur les étangs sans AOT.

Tony MOUGENOT s'interroge sur l'explosion de la fréquentation des embarcations sur les étangs dans le cas où les AOT seraient supprimés.

Pierre LETORT ajoute que dans le RPP devra figurer des zones de quiétudes pour les oiseaux hivernants sur les étangs.

Véronique VERON propose d'organiser un groupe de travail pour retravailler le RPP en fonction des enjeux sur les différents étangs.

	AOT en cours	AOT libre
Etang du Boulet	49	30
Etang de Bazouges	35	5
Etang de Bézardière	4	16
Etang de Hédé	6	13
Etang d'Ouée (site Natura 2000 de la forêt de Rennes)	28	29

Synthèse des AOT en cours et disponibles sur les étangs d'alimentation du canal d'Ille-et-Rance

- Grimpe d'arbres sur le halage :

Concernant la préservation d'un îlot de sénescence dans les boisements entre l'étang de Bazouges et le canal, Véronique VERON précise que les arbres et branches présentant un danger pour le public sont coupés et laissés sur place. Alexandre DUFOUR évoque l'activité de grimpe d'arbres sur ce secteur. Y a-t-il eu une évaluation des incidences et une autorisation de circulation sur le halage ? D'autant plus que cette activité a vocation à s'étendre, il conviendrait de vérifier qu'il n'y a pas d'impact sur les chauves-souris arboricoles.

- Schéma local de trame verte et bleue :

Justine LE BRAS précise qu'elle est en attente de soutien scientifique et technique concernant la gestion des parcelles appartenant à la nouvelle communauté de commune du Val d'Ille-Aubigné. Elle évoque la complémentarité des démarches Natura 2000 et d'élaboration du schéma local de trame verte et bleue.

Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, Marc HERVE remercie l'ensemble des participants pour leur présence.